

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 23 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 avril à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Monsieur DEZELU Jean-Michel, Monsieur BEAUJEAN Marc, Monsieur GATESOUE Gérard, Monsieur PLANTEVIGNE Max, Monsieur DELANOUE René et Monsieur AMIOT Michel.

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Monsieur MARDESSON Olivier, Monsieur LONCHAMPT Marc, Monsieur LOMBARDI Daniel et Monsieur MEAN Jean-Bernard.

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Monsieur PAVEAU Alain, Monsieur ROCHUT Jean-Louis, Monsieur TARQUIS Didier, Monsieur HUME André et Monsieur DOUCET Pascal.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne :

Monsieur NIEUVIARTS Hervé, Madame DE PELICHY Constance et Monsieur HENRY Pierre

La Communauté du Romorantinais et du Monestois :

Monsieur GILLET Jean-Luc

Etaient excusés : Madame GASSELIN Isabelle (C.C.S.R.), Monsieur POUJADE René (C.C.S.R.), Monsieur AMOUREUX Jean-Pierre (C.C.S. R.), Monsieur DAVID Olivier (C.C.P.S.)

Etaient absents : Monsieur BOUILLON Sébastien (C.C.C.S.), Monsieur MAUCHIEN Christian (C.C.C.S.), Monsieur ABRIOUX Dominique (C.C.S.R.), Monsieur BOUYER Jean-Louis (C.C.S.E.)

Madame DALBY, Trésorière de Lamotte-Beuvron

Assistait à la réunion : M^{me} PITAULT, directrice du syndicat

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice générale des services.

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 mars 2018

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Création d'un poste de chauffeur remplaçant pour une durée d'un an

En février dernier, un poste de chauffeur remplaçant avait été créé.

Face à plusieurs incertitudes sur la pérennité du poste, il est proposé de ne pas le pourvoir dans l'immédiat mais de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2018.

Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III – Adhésion au groupement d'autorités concédantes et approbation du mode de gestion proposé

Monsieur le Président fait état de la note détaillée portant sur l'adhésion au groupement d'autorités concédantes.

Il rappelle que plusieurs collectivités ont souhaité se regrouper afin de mutualiser le traitement de leurs déchets ménagers et ceux issus de la collecte sélective.

L'ensemble de ces déchets sera acheminé sur les installations d'Orléans Métropole situé à SARAN. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) seront traités sur l'unité de valorisation énergétique et les déchets issus du tri sélectif sur le centre de tri.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement d'autorités concédantes en vue de passer et d'exécuter conjointement un contrat de concession tant pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique que pour le centre de tri.

Chaque membre du groupement s'engagera par le biais d'une convention où seront fixées toutes les dispositions et caractéristiques de ce groupement.

Il est proposé que le SMICTOM de Sologne apporte ses ordures ménagères résiduelles à compter du 1^{er} juillet 2020 et le flux des emballages à partir du 1^{er} août 2021.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre de l'extension des consignes de tri, tous les plastiques pourront être déposés dans les bacs jaunes pour être valorisés.

Madame DE PELICHY préconise une forte communication auprès des habitants pour expliquer ce nouveau mode de tri.

Ces dispositions feront effectivement l'objet d'informations auprès des usagers en temps utile. A l'heure actuelle, les consignes de tri restent inchangées.

Madame DE PELICHY s'interroge sur le flux des papiers.

Ce flux ne fera pas partie des déchets qui devront être déposés dans les bacs jaunes. Il conviendra de continuer à les déposer dans les conteneurs d'apport volontaire dédiés à ce type de matériaux. Les conditions financières en place justifient le maintien du mode de collecte.

Madame DE PELICHY souhaite avoir des précisions sur la destination des emballages jusqu'au 1^{er} août 2021.

Le SMICTOM a conclu un marché avec le SICTOM d'ISSOUDUN en juillet 2017. La durée de ce marché permet de faire la jonction jusqu'à l'adhésion au groupement d'autorités concédantes.

Monsieur PLANTEVIGNE souhaite savoir s'il existera des prix de reprise différents entre la période hivernale et estivale pour la production de chaleur vendue à l'entreprise VALSEC.

Ce point n'a pas évoqué lors des échanges avec les différentes collectivités adhérentes au groupement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent la convention de coopération de groupement d'autorités concédantes et le principe de concession de l'unité de traitement des ordures ménagères ainsi que toutes les dispositions afférentes.

IX - Questions diverses

- La prochaine réunion du comité de pilotage pour l'étude des colonnes enterrées aura lieu le lundi 14 mai à 18 heures.
- Le prochain comité syndical se tiendra en juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.